

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer

Canton de Berck-sur-Mer

COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

ARRÊTÉ DU MAIRE

INTERDICTION PONCTUELLE DE CIRCULATION

Nous, Daniel DUBOIS, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande du Département du Pas-de-Calais de réaliser des travaux suite à l'installation de la passerelle du Pont-à-Cailloux et afin d'assurer son accès par les vélos, les piétons et les équestres, le chemin d'accès depuis la RD 940 fera l'objet de travaux par l'entreprise EUROVIA sur la commune de Conchil-le-Temple du lundi 13 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la circulation et assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La circulation routière sera STRICTEMENT INTERDITE sur le chemin d'accès du pont à cailloux depuis la RD 940 sur la commune de Conchil-le-Temple, du lundi 13 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021.

ARTICLE 2 : La société EUROVIA sera chargée de l'application de cette interdiction de circulation par la pose de la signalisation et des panneaux routiers règlementaires pendant toute la durée de l'interdiction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à la société EUROVIA, à la Brigade de Gendarmerie de MERLIMONT, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, à la Maison Départementale Infrastructure du Montreuillois, à la Sous-préfecture de Montreuil-Sur-Mer et sera affiché dans la commune.

CONCHIL-LE-TEMPLE, le 08/11/2021

Le Maire,
Daniel DUBOIS.

